DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Envoyé en préfecture le 24/09/2024 Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le



NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
10	10	10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

Date de convocation 06 septembre 2024

 \diamond \diamond \diamond

DÉLIBÉRATION: N° 20-2024

OBJET ; Réactualisation des prix des

concessions du cimetière

Le 13 septembre 2024 à 21 heures

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

<u>Présent(e)s</u>: Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, MRS CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent, SAMAZAN Michel.

Absent excusé -

SECRETAIRE - M. MEUNIER Laurent

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 09 février 2018 fixant les prix des concessions du cimetière communal et signale que depuis cette date aucune modification n'a été effectuée.

Madame le Maire propose au conseil municipal de réactualiser le prix des concessions à compter du 1^{er} novembre 2021 et de fixer le barème suivant :

- 150 €, la concession trentenaire pour les tombes de pleine terre de 2.0 m x 1.0 m,
- 200 €, la concession cinquantenaire pour les tombes de pleine terre de 2.0 m x 1.0 m,
- 200 €, la concession trentenaire pour une pierre tombale de 2.60 m x 1.20 m,
- 300 €, la concession cinquantenaire pour une pierre tombale de 2.60 m x 1.20 m,
- 250 €, la concession trentenaire pour un caveau de 2.60 m x 1.60 m,
- 400 €, la concession cinquantenaire pour un caveau de 2.60 m x 1.60 m.

Madame le Maire propose de réactualiser également le prix des cases de columbarium fixé par la délibération n° 24-2021 du 05 novembre 2021 :

- 250 €, la concession trentenaire avec plaque pour une case dans le columbarium.
- 350 €, la concession cinquantenaire avec plaque pour une case dans le columbarium.

Le tarif concernant la dispersion des cendres au Jardin du Souvenir n'est pas réactualisé et demeure à 70 €.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la proposition de Madame le Maire,

DECIDE de fixer les prix des concessions du cimetière communal comme indiqué ci-dessus,

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour exécuter cette décision.

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le



ID: 031-213101561-20240913-DEL_20_2024-DE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

e-Gar